

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2026-051
Date de mise en ligne :	Le jeudi 08 octobre 2026 à 13:32:16
Date de clôture :	Le mardi 03 novembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Location et la maintenance de véhicules légers à motorisation 100% électrique, y compris les batteries - Marché de base : véhicules neufs / Variante non obligatoire (véhicules d'occasion)
Descriptif :	Le présent marché concerne la location et la maintenance de 4 (quatre) véhicules légers à motorisation 100% électrique et de modèle identique. Cette location inclut les batteries des véhicules.

Caractéristiques :

- Marché de base : véhicules neufs de segment B type citadine / polyvalente
- Variante (non obligatoire) : véhicules d'occasion de segment B type citadine / polyvalente

Le marché inclut également une formation à la prise en main des véhicules.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 1 Posée le 12/10/2026 à 10:24:14

Bonjour,

Le cahier des charges impose un délai de livraison de 2 mois. Compte tenu des délais constructeurs actuellement constatés, pouvez-vous nous confirmer si la proposition d'un délai de livraison supérieur à 2 mois est envisageable ? Dans le cas contraire, une offre présentant un délai plus long serait-elle considérée comme irrégulière ou éliminatoire ?

Prévoyez vous de procéder à la dépose des logos par vos soins en fin de contrat ? A défaut, des frais de remise en état seront présent à la fin du contrat.

Cordialement

Répondue le 14/10/2026 à 09:18:39

Bonjour,

À la suite d'une demande de clarification formulée par une entreprise, le Bassin de Pompey a procédé à la modification des pièces suivantes : les deux actes d'engagement (AE), le règlement de la consultation (RC) et le cahier des clauses particulières (CCP).

Ces modifications portent sur les deux points suivants :

- le délai de livraison des véhicules neufs : le délai de livraison de deux mois initialement prévu n'est plus imposé ;

- la dépose du flochage des véhicules : le retrait des logos et du flochage devra être effectué par le titulaire à ses frais, à la fin du contrat.

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces modifiées et à en tenir compte dans la préparation et le dépôt de votre offre.

Cordialement,

Le Service Voirie et Espace Public
